

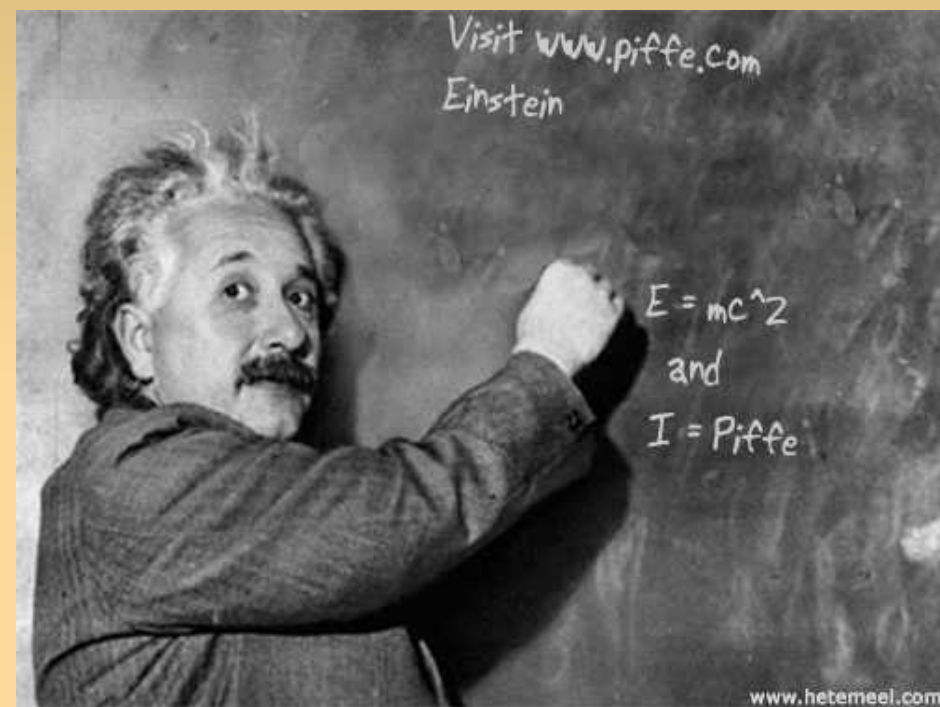
Publier les connaissances



- CNRS-Aquitaine Limousin
5 mai 2009
- **Les relations entre les chercheurs et les éditeurs scientifiques : questions de droit(s)**
- Hervé Le Crosnier
- Université de Caen
- herve@info.unicaen.fr

Une question qui ne se posait pas

- Le chercheur publiait quand ses travaux étaient achevés (un devoir)
- Ignorance du marché des revues
- Les versions personnelles servaient pour répondre aux collègues
- Publication/Coopération/Concurrence → Bibliométrie (années 60/80)



Ce qui a changé

- Internet offre la capacité de toucher sa « communauté » en dehors des revues
- Crise des revues (augm. prix et inquiétudes sur leur marché)
- Marché secondaire de l'article (qui échappe aux bibliothèques)
- Évaluation et calcul

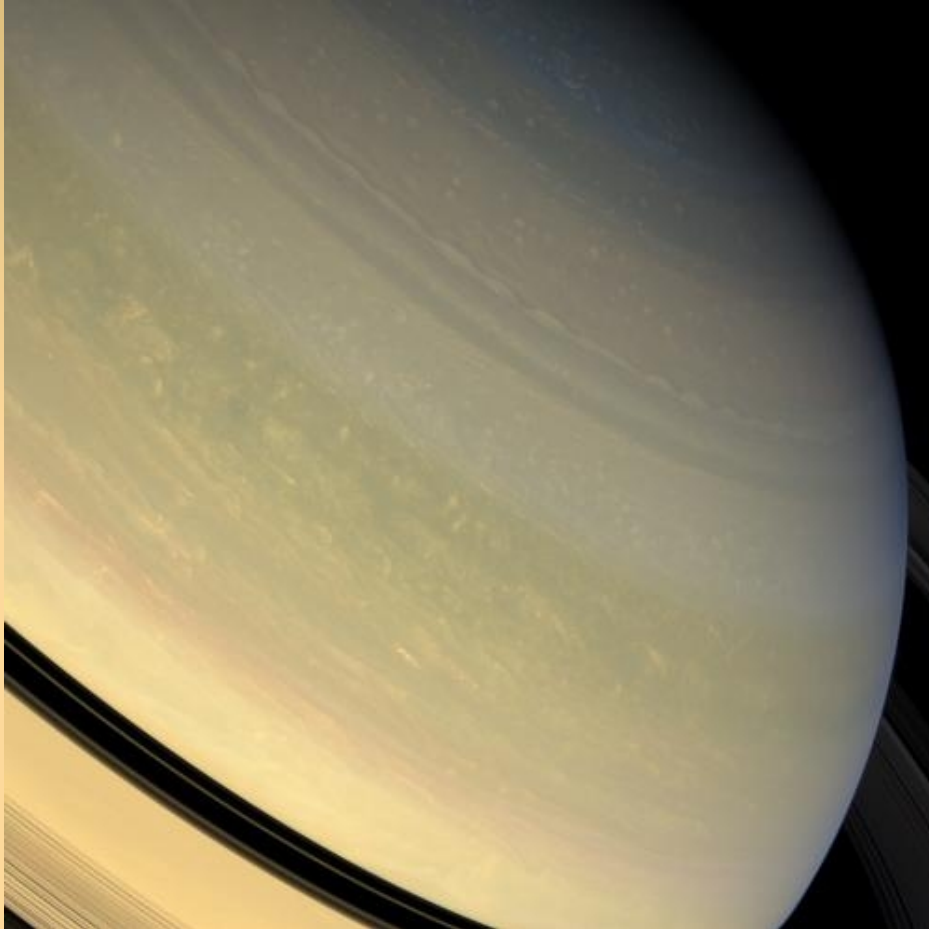


Repères économiques



- document numérique
 - coût marginal vers zéro
 - économie d'infrastructure et de prototypes
 - outils de contrôle à l'intérieur (DRM)
- Marché des revues
 - Inélastique
 - Vente en package
 - Monopolisation (Elsevier → 40% de bénéfices – surcoût de monopole)

Rôle de l'éditeur



- Valeur ajoutée sur le contenu (contrôle par les pairs, relecture)
- Réseau de vente (bib)
- Valorisation de chaque article par l'impact factor de la revue
- Construction de communautés scientifiques (indexation, course à l'excellence)

Remise en cause

- Articles « camera-ready »
- Délais. Critiques au contrôle par les pairs
- Immédiateté de l'accès comme lecteur = volonté de diffuser comme auteur
- Fin de l'inélasticité du marché des revues



Propriété intellectuelle

- Que cherche à « protéger » le chercheur ?
- Deux aspects :
 - Reconnaissance
 - Économie
- La « propriété » est-elle le meilleur concept ?

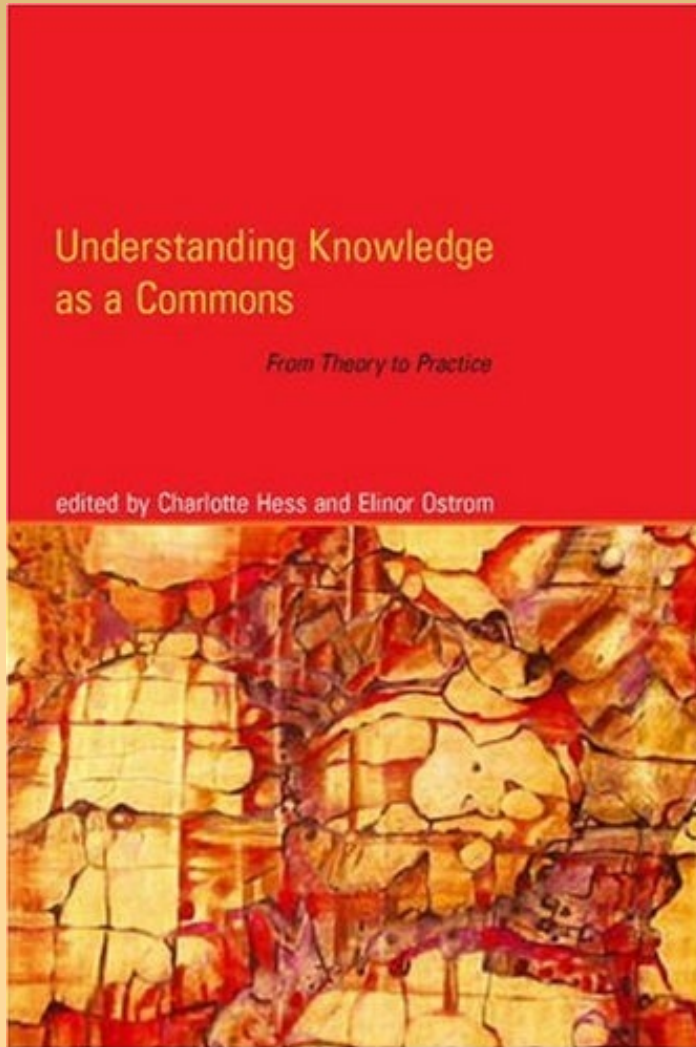


Idéologie

- Le chercheur est entraîné dans un courant idéologique qui mélange reconnaissance et droit d'auteur
- L'organisation de l'évaluation survalorise les brevets, même si cela limite les recherches ultérieures (exp. Informatique)
- Les « extrémistes » de la propriété intellectuelle (exp loi sur les bases de données)



Biens communs



- Quel statut de la connaissance ?
- Peut-on le distinguer du statut de ses usages (applications industrielles)
- Création communautaire
- Organiser la gouvernance des communs

Accès au savoir

- Un besoin des populations dans une société de la connaissance
- Mouvement social (de *Yale* au *Forum Social Mondial*)
- Appuyé par les pays en développement (cf. OMPI)
- Théorie en pleine ébullition
 - domaine public
 - biens communs



Public / Communs

- La gestion (maintenance, accès, préservation) échoit à la puissance publique
- La construction et les règles d'usage sont le produit des communautés (logiciels libres, creative commons, ressources éducatives ouvertes...)



Une situation transitoire

- La valorisation scientifique (h-factor, « *publish or perish* », taylorisation de la recherche) passe principalement par les revues
- La construction des communautés scientifiques et les échanges de données passent par le réseau
- Stratégie individuelle à deux niveaux
- ... mais participer à la définition d'une stratégie collective ouverte.
- D'autant qu'émerge un nouveau public pour la science (cf. PloS)
- **Un question démocratique centrale.**